



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

COLLÈGES DES CORPS D'INSPECTION

Affaire suivie par :

Lionel BADON

Dominique BEDDELEEM

Isabelle MAGNIN

Samuel ROUZET

Tél : 03 80 44 87 49 / 87 11

Mél : lionel.badon@ac-dijon.fr

dominique.beddeleem@ac-dijon.fr

isabelle.magnin@ac-dijon.fr

samuel.rouzet@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 7 septembre 2020

Les collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de

mesdames et messieurs les proviseurs de lycée et

lycée professionnel

mesdames et messieurs les principaux de collège

mesdames et messieurs les directeurs des

établissements privés

Objet : lettre de rentrée 2020-2021

Comme chaque année, la lettre de rentrée commune aux inspecteurs du second degré (IA-IPR et IEN ET-EG) de l'académie de Dijon a pour objectif de servir de support à la réflexion de l'ensemble des professeurs, des personnels d'éducation, placés sous la responsabilité des chefs d'établissement des collèges et lycées des voies générale, technologique et professionnelle.

Avant d'aborder les éléments pédagogiques prioritaires pour cette nouvelle année scolaire, nous tenons à saluer le travail de chacun pendant la période de confinement. L'implication exemplaire des personnels à tous les niveaux a permis de maintenir le lien pédagogique avec les élèves et leurs familles, la tenue des examens de la session 2020. Cet engagement a été souligné par les parents, comme en témoigne l'enquête de la DEPP (<https://www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continuite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214>)

Le contexte sanitaire de cette rentrée, nécessitant le respect absolu des gestes barrières et du port du masque dans les établissements, impacte les conditions d'enseignement (cf [protocole sanitaire](#)). Les corps d'inspection sont attentifs à cette situation et se tiennent disponibles pour accompagner les équipes.

Priorités pour la rentrée scolaire 2020

▪ Un accueil particulièrement bienveillant

Chacun veillera à la qualité d'accueil des élèves et tout particulièrement pour ceux tenus éloignés de l'école pendant les précédents mois, en se montrant rassurant, en dédramatisant les situations vécues lors de cette période inédite. Une attention particulière sera portée aux élèves scolarisés en éducation prioritaire et plus généralement aux élèves en situation de décrochage.

▪ Identifier les besoins des élèves en s'appuyant sur les outils de positionnement nationaux

La question de [l'évaluation](#) est centrale : les outils de positionnement et notamment les évaluations nationales de sixième, seconde et première année de CAP seront mobilisés pour mieux cibler les besoins de chacun et identifier les compétences acquises.

▪ Répondre aux besoins

L'accompagnement personnalisé sera renforcé. Il revient à chaque enseignant de veiller à la réduction des inégalités que la période précédente a pu faire naître et de ne pas perdre de vue la poursuite des nouveaux

apprentissage, tout en confortant les acquis précédents. La maîtrise des savoirs fondamentaux et l'élévation du niveau des élèves restent essentiels.

▪ Continuité pédagogique

Si la situation sanitaire l'exigeait, un [plan de continuité pédagogique](#) a été élaboré par le ministère de l'Éducation nationale. Il prend en compte l'expérience acquise notamment dans le domaine de l'hybridation des enseignements.

▪ États généraux du numérique

La période de confinement a motivé le développement de compétences numériques, désormais incontournables. [Les états généraux du numérique](#) permettront d'établir un bilan et de partager les expériences autour des problématiques d'enseignement à distance. Ils se dérouleront les 4 et 5 novembre prochain à Poitiers. L'académie est pleinement associée à la préparation de ce rendez-vous avec une déclinaison territoriale, organisée autour de quatre réunions départementales programmées en septembre et octobre 2020.

École inclusive

La rentrée scolaire 2020 s'inscrit dans le droit fil des orientations prises lors de la conférence nationale du handicap, le 11 février 2020. Les objectifs poursuivis dans l'académie en la matière viseront à mettre en œuvre une école pleinement inclusive. Cela passera par de nouveaux recrutements d'AESH, la recherche d'une coopération renforcée entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social, permettant de fait d'envisager la complémentarité des actions. L'accompagnement des équipes sera renforcé par le biais de formations en établissements ainsi que par des classes virtuelles organisées tout au long de l'année par le groupe académique École inclusive. Enfin, un maillage plus conséquent du territoire académique en PIAL sera organisé, permettant de répondre de manière plus efficiente aux besoins identifiés. C'est ainsi que deux départements de l'académie (la Saône et Loire et la Nièvre) verront 100 % de leur territoire couvert par des PIAL dès cette rentrée, les deux autres départements leur emboitant le pas dès l'année suivante. <https://eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html>

Réforme du lycée général et technologique

L'année scolaire 2020-2021 sera marquée par la mise en place de la première année du nouveau baccalauréat en terminale, dans le cadre de la réforme du lycée.

Une attention particulière sera portée aux enseignements de spécialité choisis par les élèves afin de réduire les éventuels écarts liés au confinement.

Les « [Évaluations communes](#) » remplaceront les E3C et seront programmées librement par les établissements au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres. Leur durée (2h00 maximum) s'inscrira dans les créneaux habituels. Des outils de référence seront mis à disposition pour conduire ces évaluations.

Sur ce point comme sur celui des champs disciplinaires, un accompagnement des équipes sera conduit par les corps d'inspection.

Transformation de la voie professionnelle

[La transformation de la voie professionnelle](#) entre dans sa seconde année. La création de six nouvelles familles de métiers et la mise en œuvre du chef d'œuvre pour les classes de première baccalauréat professionnel font partie des nouveautés de cette rentrée.

Pour les élèves des classes de seconde baccalauréat professionnel et première année CAP, les tests de positionnement en français et en mathématiques revêtent un caractère déterminant pour l'accompagnement personnalisé qui en découlera. De nombreuses ressources sont disponibles sur la page voie professionnelle du site [Eduscol](#).

Les PFMP des élèves de terminale CAP, de première et terminale baccalauréat professionnel peuvent être organisées à partir du 7 septembre 2020. Il s'agit de mettre plus rapidement ces élèves en situation, afin de travailler les compétences professionnelles essentielles à leur réussite.

Un nouveau livret scolaire, en lien direct avec les compétences de chaque spécialité de baccalauréat professionnel est mis en place à compter de la session 2022. Il fait également le lien avec la [certification PIX](#) qui concerne l'ensemble des élèves de la voie professionnelle.

Formation continue et développement professionnel des enseignants

La crise sanitaire a nécessité, pour tous les professeurs, une forte adaptation des pratiques et la prise en main de nouveaux outils, afin d'assurer la continuité pédagogique. Des pratiques et modalités de formation nouvelles ont émergé pour répondre aux besoins spécifiques de cette période inédite.

C'est pourquoi, afin de prendre en compte ces évolutions et accompagner les personnels dans un contexte professionnel renouvelé, il a été décidé de repenser et d'adapter l'offre ainsi que le calendrier du plan académique de formation (PAF) 2020-2021.

Le nouveau calendrier du plan de formation pour l'année 2020-2021, s'organisera selon les phases détaillées ci-dessous :

- de septembre à fin novembre, déroulement des formations à candidature désignée ;
- 26 octobre 2020 : publication du plan académique de formation à candidature individuelle de tous les personnels ;
- du 26 octobre au 19 novembre 2020 : consultation du PAF et inscription aux formations à candidature individuelle via l'application GAIA ;
- 18 décembre 2020 : réception par courriel de la réponse apportée aux candidatures individuelles ;
- à partir du 13 janvier 2021 : déroulement des formations à candidature individuelle.

Cette année la DRNE propose dès la rentrée des formations à distance, concernant les thématiques suivantes :

- 1 - Utiliser l'ENT ECLAT-BFC pour faire évoluer mes pratiques (11h de formation).
- 2 - Scénariser et animer une classe virtuelle (5h de formation).
- 3 - L'hybridation au service de la pédagogie (6h de formation).
- 4 - Évaluer pour aider les élèves à progresser (6h de formation).
- 5 - Collaborer pour apprendre, apprendre à collaborer (6h de formation).

L'intérêt de vivre ces formations à plusieurs enseignants d'un même établissement nous semble opportun, vous pouvez à cette fin prendre attache dès maintenant avec les référents numériques de votre établissement qui sauront vous guider vers les liens d'inscription.

RDVC – accompagnement des professeurs

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pu être réalisés sur l'année scolaire 2019-2020 seront reportés avant la fin novembre. Les visites pourront débuter à partir du 21 septembre 2020.

La période que nous avons traversée met plus en avant encore l'importance du partage des expériences et le développement d'un collectif apprenant, élément clé du [projet académique](#). Nous devons plus que jamais être attentifs aux valeurs républicaines qui doivent guider nos actions éducatives.

Au nom des collègues des inspecteurs du second degré, nous vous renouvelons nos remerciements pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves.

Les corps d'inspection demeurent mobilisés et à votre écoute.

Les doyens des collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG



Samuel ROUZET
doyen des IA-IPR



Isabelle MAGNIN
Vice-doyenne des IA-IPR



Dominique BEDDELEEM
Doyen des IEN ET-EG



Lionel BADON
Vice-doyen des IEN ET-EG